ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 21/11/2024

tenue par Monsieur ZUPAN, Président(e) du Tribunal

En présence de Madame ROULLEAU, Greffière

09 heures 30

01) **DOSSIER N° 2403752** **RAPPORTEUR:** **Monsieur David ZUPAN**

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ETRANGERS - Décision implicite opposée par le préfet de la Côte d'or refusant la délivrance d'un titre de séjour en sa qualité de réfugié

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GRENIER Mathilde (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	M. le Préfet

Arrêté le 06/11/2024

Le président du tribunal